

Nombre de sujets traités par sujet subissant un effet défavorable.

**Remarque :** Cette notion est l'inverse de la différence du risque absolu. Le terme se veut une variante du [ratio interventions/bénéfices](#).

**Syn. :** Nombre de sujets traités par sujet lésé (n.m.), nombre nécessaire pour obtenir un effet nocif (n.m.), nombre nécessaire pour nuire<sup>30</sup>

(à éviter).